

Pétitions

PÉTITIONS

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT
UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui exhortent le Parlement à se doter d'une loi affirmant le droit des personnes qui revendiquent le statut de réfugié de s'expliquer de vive voix, lors d'audiences équitables et complètes, devant un conseil qui soit indépendant de la Commission d'appel de l'immigration; accordant l'accès universel à de telles audiences à tous les revendicateurs de statut au Canada et donnant aux autres la possibilité de venir au Canada pour y présenter leur demande. C'est là une affaire importante. Ces pétitionnaires sont décidés et c'est un insigne honneur pour moi que de présenter leur pétition.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais, en vertu de l'article 106 du Règlement, présenter une pétition exhortant la Chambre des communes à adopter une loi affirmant le droit des revendicateurs du statut de réfugié de s'expliquer lors d'audiences équitables et complètes devant un comité indépendant de la Commission d'appel de l'Immigration, donnant un accès universel à de telles audiences à tous les revendicateurs de ce statut au Canada, et la possibilité de venir en personne au Canada pour présenter une demande.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE
LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Anthony Roman (York-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter 24 pétitions signées par 714 de mes électeurs à l'appui de la motion M-37 tendant à modifier la Constitution du Canada et à protéger la vie de l'enfant à naître en vertu de la Charte des droits. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion M-37.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions qui ont été jugées recevables quant à la forme. La première affirme qu'en raison de l'assassinat de milliers d'enfants canadiens non encore nés, chaque année, pour des raisons de commodité, la peine capitale existe pour ces enfants coupables du crime de ne pas être désirés; voilà pourquoi les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion n° 37 qui vise à protéger les enfants à naître en vertu de la Charte des droits.

La deuxième pétition, monsieur le Président, affirme que tous les être humains méritent une protection juridique contre tout attentat injuste à leur vie, que la législation sur l'avortement actuellement en vigueur n'accorde aucune protection de ce genre. Les pétitionnaires soussignés demandent donc humblement au Parlement de modifier le Code pénal afin que la loi protège les enfants à naître contre l'avortement.

LE CHAMBARDEMENT DES HEURES DE TRAVAIL DES ÉQUIPES—
AIR CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par des centaines d'employés d'Air

Canada à Toronto qui adressent une demande au gouvernement fédéral. Étant donné que le chambardement des heures de travail des équipes préposées à l'entretien des appareils d'Air Canada à l'Aéroport international Pearson affectera sérieusement la qualité de leur travail ainsi que leur vie familiale et sociale; étant donné que les tensions engendrées par les changements imposés ont déjà eu des effets néfastes sur les familles, sur la santé et et le moral des employés entraînant une détérioration de l'entretien des appareils; et étant donné que l'imposition de ces nouveaux postes de travail constitue une manœuvre d'Air Canada pour inciter les employés à se prononcer contre la rémunération des jours fériés, à ces causes, les pétitionnaires soussignés demandent humblement au Parlement d'exiger qu'Air Canada ordonne aux dirigeants à l'Aéroport international Pearson de rétablir un régime équitable en vertu duquel ses employés pourront consacrer certaines fins de semaine à leur famille et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Je suis persuadé que certains députés ministériels de la région de Toronto voudront appuyer cette pétition.

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT
UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'humble devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui, reconnaissent que la procédure d'établissement du statut de réfugié au Canada était excellente au départ même qui craignent qu'elle ne soit maintenant injuste envers certaines personnes. Ils exhortent donc le Parlement à promulguer une loi qui accorderait aux demandeurs des audiences orales complètes devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'Immigration, l'accès universel à ces audiences et le droit d'avoir la chance, du moins pour ceux qui se trouvent à l'extérieur du pays, de profiter de ces audiences.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon honorable collègue pourrait peut-être nous préciser brièvement quel député a fait certifier que la pétition était correcte?

M. le Président: Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo)?

La parole est au député de Cowichan—Malahat—les Îles (M. Manly).

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT
UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—les Îles): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition d'un certain nombre de Canadiens qui s'inquiètent de la méthode d'établissement du statut de réfugié. Il s'agissait au départ d'une excellente méthode, mais à l'heure actuelle, elle ne répond plus aux besoins face au nombre croissant de réfugiés. Les pétitionnaires signalent que le comité permanent a recommandé des améliorations et que sa proposition a reçu l'appui d'un certain nombre d'associations d'un bout à l'autre du pays. Ils exhortent le Parlement à promulguer une loi qui prévoiera des audiences orales justes et complètes pour les demandeurs